

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 17 septembre 2020**

REÇU LE

DELIBERATION N°14/2020

24 SEP. 2020

Objet : Attribution du Président et des Vice-Présidents

Sous-préfecture de Langon
Gironde

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à dix-sept heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 9 septembre 2020

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	✗	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean	✗	DELBARY	Aline	
MAULUN	Frédéric	✗	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	✗	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	✗	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	✗
LHOMET	Sylvie	✗	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry	✗	CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	✗	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	✗	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	✗
FAVRE	Emmanuelle	✗	KOUTCHOUK	Harrag	✗
COTSAS	Pierre	✗	SEVAL	Pierre	✗
BAGOLLE	Céline	✗	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	✗	ROUGIER	Frédéric	✗
HARRIS	Anne	✗	SCHOMAECKER	Denise	✗
ZEFEL	Nathalie	✗	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	✗	CHAZALLET	Patrice	✗
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	✗	MONNERIE	François	✗
PAGÈS	Bernard	✗	LAFON	Maryvonne	✗
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	✗	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 28

Délégués excusés en cours de séance : 0 (nom – heure de départ)

Délégués représentés : 2 pouvoirs

de Alain BOIZARD à Bernard PAGÈS

de Luc MOREAU à Emmanuelle FAVRE

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Sur la proposition du bureau du 8 septembre 2020, Monsieur le Président propose les attributions suivantes :

	Attributions
Bernard PAGES 1er Vice-président	Économie <ul style="list-style-type: none"> Espace info Entreprendre : information et accompagnement des porteurs de projets et des acteurs économiques Mise en place de la stratégie économique > 6 filières : Agri-viti / Construction-immobilier / Santé / Tourisme / Industrie-multi-filières / Commerce de proximité Appui aux financements Région + Rebond 33 Animation de l'incubateur de réseaux d'acteurs
Frédéric MAULUN 4e Vice-président	Urbanisme et Foncier <ul style="list-style-type: none"> Espace Droit des Sols – instruction des actes d'urbanisme, conseil projets et règlements des plu – plui Observatoire du foncier agricole – appui aux communes
Bernard PAGES 1er Vice-président Alain MONGET Président	Ingénierie financière UE et Contractualisation <ul style="list-style-type: none"> GAL Leader Veille - suivi des autres fonds européens Contrat de Cohésion et de Dynamisation Régional Contrat de Ruralité
José MARTIN 2e Vice-président	Agriculture & alimentation – Projet Alimentaire de Territoire <ul style="list-style-type: none"> Animation du plan d'actions PAT Accompagnement de la restauration collective Défi alimentaire
Maryse AUBIN 3e Vice-présidente Céline GOEURY 5e Vice-présidente	Prospective territoriale – Ambition 2030 <ul style="list-style-type: none"> Réajustement de la stratégie Ambition 2030 et mise en œuvre Détermination des chefs de file, du plan d'action du Pôle, du plan d'action du territoire
Céline GOEURY 5e Vice-présidente	Coopération Interterritoriale
Alain MONGET Président	Administration générale-Rh & Communication
José MARTIN 2e Vice-président	Finances

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'approuver les attributions du Président et des Vice-Présidents telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 17 septembre 2020

Le Président,



Alain MONGET